

## POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Un premier point d'apport volontaire à destination des papiers, cartonnets, journaux, magazines est à votre disposition à l'entrée du village à côté du conteneur qui existe déjà pour le verre. Les cartons bruns sont à déposer en déchetterie. Un deuxième point de collecte sera prochainement installé devant l'école.

Les papiers collectés sont ramassés par MINERIS et emmenés chez HAGANIS où ils sont triés et conditionnés pour être envoyés à la papeterie NORSKE STOG, à Golbey, dans les Vosges, pour leur donner une seconde vie.

La décision par la Communauté de communes de mettre en place une collecte généralisée du papier en apport volontaire répond à la volonté :

- de regrouper l'ensemble des flux de déchets des collectes spécifiques sur un même point de collecte,
- de réduire l'impact économique et environnemental de la collecte par benne.

Ce nouveau système est encore en phase de « rodage » et notamment concernant la cadence du vidage du conteneur qui n'est peut-être pas encore optimale. En cas de conteneur plein, **merci de ne rien laisser aux pieds du PAV** au risque que ces déchets s'envolent dans la nature au premier coup de vent. Ils ne seront pas ramassés lors de l'enlèvement du PAV.

**Cette nouvelle collecte de proximité remplacera à compter de mai prochain la tournée actuelle en porte à porte.**

Pour simplifier les gestes de tri, la Communauté de communes met à disposition de chaque habitant un sac précollecte. Ces sacs sont disponibles en mairie.

Par ailleurs, les consignes de tri pour le recyclage des déchets plastiques seront bientôt élargies : les pots de yaourt, de crème, de beurre... seront prochainement acceptés dans les sacs transparents qui continueront, eux, à être collectés par les agents de la Communauté de communes Haut chemin-Pays de Pange.



# Commune de RAVILLE

## Avril 2021

# Lettre d'information

### Edito

Il est toujours difficile pour un conseil municipal de se résoudre à hausser les taux de taxation. Il arrive aussi un moment où il faut regarder l'avenir et faire preuve de prudence. A l'inverse de certaines communes, Raville ne s'est pas précipitée dans une hausse irréfléchie au moment de la disparition de la taxe d'habitation pour attendre la nouvelle configurée proposée. Quand le 31 mars, l'Etat a fait connaître son schéma avec la création d'une aide visant à compenser la perte laissée par le nouveau système, il est apparu indispensable de prévoir la disparition à plus ou moins long terme de cette aide, disparition aussi inéluctable que celle des aides qui sont nées des mêmes circonstances. Et puis, il apparaît indispensable de reconstituer l'autofinancement (mis à mal par la hausse du coût des dépenses) de notre commune afin de faire face annuellement à un minimum d'entretien et de maintenance qui, reconnaissons-le, sont un peu délaissés. Dans le même temps, nous essaierons de consacrer nos rentrées financières exceptionnelles non pas à fonctionner mais à investir dans le bien-être de la commune... même si la tendance de nos dirigeants est de vouloir geler la progression de la ruralité au profit d'une urbanisation certes moins coûteuse en énergie et plus facile à entretenir... même si l'absurde jeu constituant à ne plus faire payer que les propriétaires en laissant aux locataires une jouissance gratuite d'un lieu qu'ils contribuent à user autant que les autres, crée une iniquité insupportable.

Le Maire, Michel URBAN

## LES INSCRIPTIONS ECOLE REPORTEES

Suite au changement de dates des vacances, les inscriptions pour la prochaine rentrée au regroupement pédagogique de Fouligny, Raville et Servigny-lès-Raville sont reportées au **vendredi 30 avril de 16 h 15 à 17 h 45**. Elles concernent les nouvelles inscriptions et, pour la maternelle, les enfants nés en 2018. Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. En cas d'empêchement prendre rendez-vous avec la directrice (03 87 52 19 06). La directrice du périscolaire sera également présente.

## PANNEAU POCKET : SOYEZ ALERTE EN TEMPS REEL !!!



Ce système très simple et efficace vous prévient **instantanément** à chaque alertes et informations de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous restez connectés à l'actualité de votre commune, mais aussi des communes voisines et de vos lieux de fréquentation favoris.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucunes autres données personnelles**. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

**NOUVEAU** : La Brigade de gendarmerie de Courcelles-Chaussy s'est équipée de ce nouvel outil. Cliquez sur le ♥ à côté de votre gendarmerie pour recevoir les notifications à chaque nouvelle information diffusée.

Directeur de la publication : Michel URBAN - Réalisation : Delphine BERGER -  
Tirage : mairie - Plus d'informations sur [www.raville.fr](http://www.raville.fr)

## ANIMATIONS A RAVILLE : RETOUR SUR DEUX EVENEMENTS PASSES

### • Le nettoyage de printemps



A l'initiative de Denis Duclermortier, l'opération de nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 26 mars. Un grand merci à tous les participants.

### • La traditionnelle chasse aux œufs



Petites et grands étaient présents samedi 3 avril pour chercher les œufs de Pâques dans les rues du village.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL

Le conseil municipal s'est réuni à huis clos le lundi 12 avril. Voici ci-après un résumé des principaux points validés (retrouvez le compte-rendu complet sur [www.raville.fr](http://www.raville.fr))

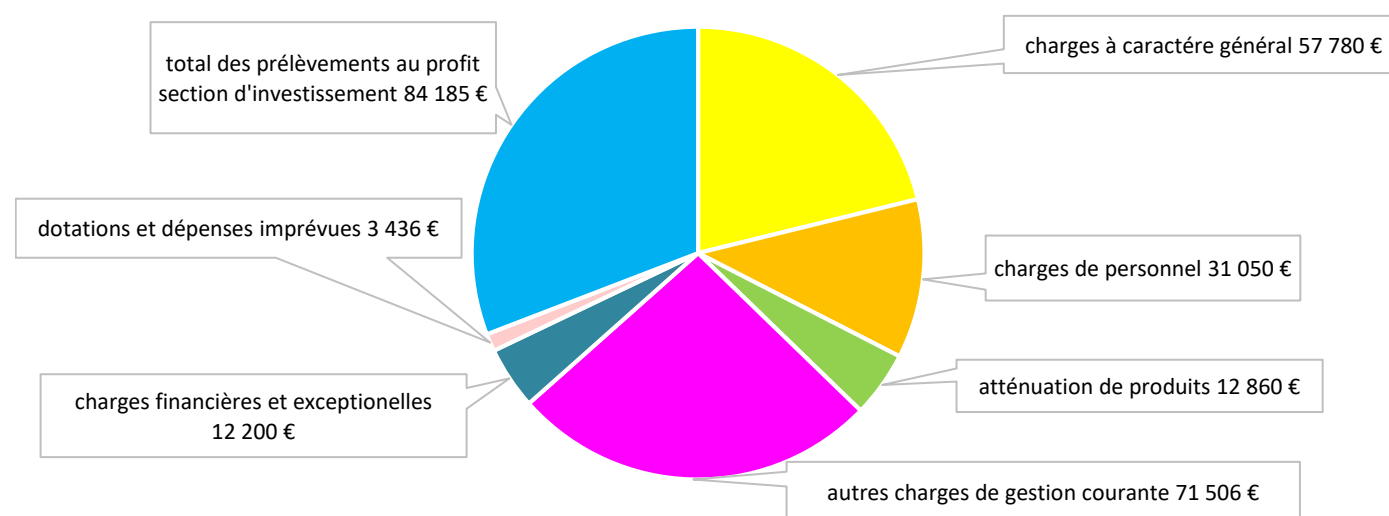
• **Vote des taux :** Depuis 2006, une véritable stabilité des taux d'imposition communaux a pu être assurée aux ravillois. Ce résultat a été rendu possible grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et à la recherche de financements pour les projets de la commune. Cependant, compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement et des baisses des dotations de l'état reçues par la commune, il a été décidé une hausse modérée du taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

	Taux 2020	Taux 2021	Produit fiscal attendu pour 2021
Taxe foncière bâti (part communale + départementale)	25,94 %	30 %	62 940 €
Taxe foncière non bâti	47,69 %	53,50 %	14 927 €

• **Budgets :** Le budget principal 2021, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et en dépenses à 273 017 € en fonctionnement et à 715 612 € en investissement.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

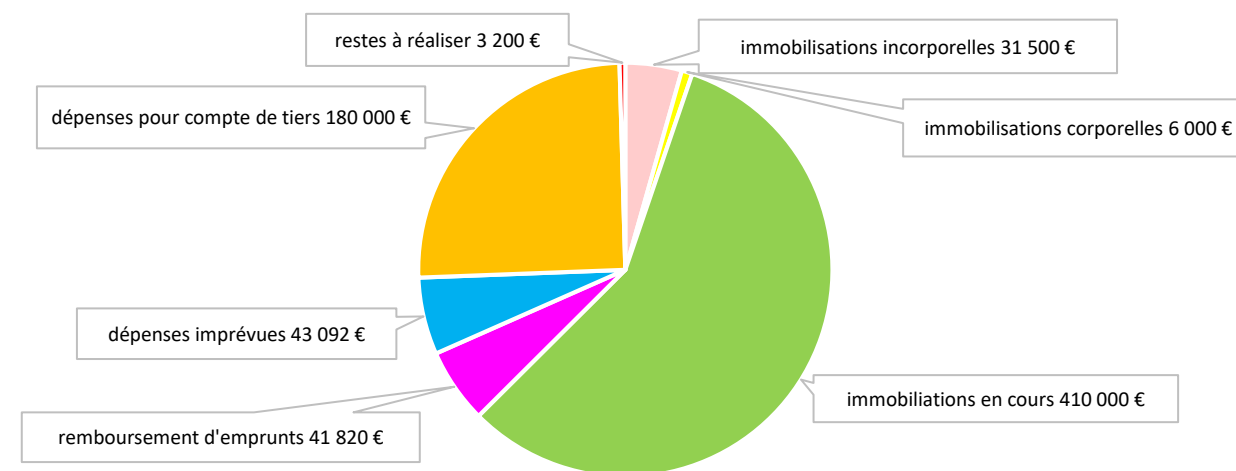
L'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 188 822 €.



L'ensemble des recettes que la commune perçoit sont les produits de services (1 100 €), les dotations et participations (44 250 €), les impôts et taxes (117 739 €), les reprises de provisions (2 836 €) et les produits exceptionnels (4 000 €) auxquels s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté (103 092 €).

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

L'ensemble des dépenses : Les principaux postes de dépenses sont les versements de subventions à Fouligny et Servigny-lès-Raville (dépenses pour compte de tiers). Une partie dépenses (immobilisations en cours) est provisionnée pour des travaux futurs qui, pour l'heure, ne sont pas encore définis. Les dépenses réelles d'investissement représentent 268 112 €.



L'ensemble des recettes sont issues des participations financières de Fouligny et Servigny-lès-Raville pour la construction de l'école, et les subventions et dotations de l'Etat. On y trouve l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La commune a par ailleurs voté deux budgets annexes pour le lotissement et le fonctionnement de l'école.

Vous trouverez tous les détails du budget dans une note dédiée accessible sur le site de la commune dans la rubrique mairie/informations budgétaires.

• **Modulation de l'éclairage public de 0h à 5h :** le conseil s'est penché sur la possibilité de moduler l'éclairage public une partie de la nuit. Partagé entre vertus écologiques, économie (facture divisée par 2) et insécurité, le conseil n'a pas statué sur la mise en pratique effective de cette proposition. Ce sujet n'est pas pour autant oublié et des pistes de réflexion sont d'ores et déjà investiguées : mise en place d'une expérimentation nocturne sur un quartier ou sur tout le village mais pour une durée déterminée, consultation des ravillois. A suivre donc...

• **Projet de micro-crèche :** L'installation, par une structure privée, d'une micro-crèche à côté de l'école est en projet dans notre commune. Elle pourra accueillir douze enfants, de 2 mois 1/2 à 3 ans. Les inscriptions seront prioritairement réservées aux familles des communes de Raville, Servigny-lès-Raville et Fouligny et ensuite aux communes voisines en cas de places disponibles. Il s'agit d'une structure complémentaire à l'accueil périscolaire proposé pour les 3-10 ans, qui permettra de proposer aux parents un accueil pour les tout-petits selon différents modes de garde (régulier, occasionnel ou multi accueil) en fonction des besoins des familles.

Un certain nombre de démarche administrative sont nécessaire préalablement au dépôt du permis de construire par la structure, et notamment une modification du permis d'aménager du lotissement (la parcelle concernée étant incluse dans le lotissement). Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la réalisation de ce permis modificatif.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancée du projet. En attendant, vous pouvez consulter leur site internet [www.nospetitspas.com](http://www.nospetitspas.com) et leur page Facebook <https://www.facebook.com/Nospetitspas57> et/ou remplir le formulaire d'étude en ligne sur [www.raville.fr](http://www.raville.fr). La micro-crèche dont l'ouverture est prévue en septembre prochain, recrute du personnel. Consultez les offres sur le site de la commune.

• **Aire de jeux :** La commune a décidé d'aménager une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans sur la place au centre du lotissement. Une première version du projet, travaillée avec le Conseil Municipal des Jeunes, a été présentée aux conseillers. Le projet porte sur une structure principale (cf. photo ci jointe) assortie de jeux annexes (jeux ressort et/ou balançoire) et de mobilier urbain. L'installation est envisagée ce printemps pour une opérationnalité cet été. Le chiffrage est en cours de finalisation (~35 000 € HT). Une subvention sera sollicitée auprès de la CAF et auprès de la Région.

